

FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: CAR BRITE

Page 1

SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT..... CAR BRITE
UTILISATION DU PRODUIT..... SAVON DE CAMION
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTECH 613-996-6666

SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:
CONTACT AVEC LA PEAU PROVOQUE DES IRRITATIONS CUTANÉES.
ABSORPTION PAR LA PEAU N.D.
CONTACT AVEC LES YEUX..... IRRITATION SÉVÈRE DES YEUX.
INHALATION..... L'INHALATION DES VAPEURS OU DES BROUILLARDS DU PRODUIT
PEUT IRRITER LE SYSTÈME RESPIRATOIRE.
INGESTION PEUT CAUSER UNE IRRITATION GASTROINTEINALE, LA NAUSEE, DES
VOMISSEMENTS ET LA DIARRHEE.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË..... SE REPORTER AUX VOIES D'ENTREE.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE.. N.D.
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT N.D.
AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION.....

SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	TLV	DL50	CL50
SODIUM DODECYLBENZENE SULPHONATE	25155-30-0	2 – 8	VOIR SECTION 11	N.D.	N.D.
SODIUM LAURYL ETHER SULPHATE	68585-34-2	2 - 8	VOIR SECTION 11	N.D.	N.D.
ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED	68439-46-3	< 5	N.D.	>2000 MG/KG (ORALE, RAT) 3300 MG/KG (CUTANEE, RAT)	N.D.
SODIUM LAURETH SULFATE	9004-82-4	< 2	N.D.	1600 MG/KG (ORALE, RAT)	N.D.

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU LAVER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU
PENDANT AU MOINS 20 MINUTES. RETIREZ IMMÉDIATEMENT LES
VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET TOUS LES PRODUITS CHIMIQUES
ÉTRANGERS DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.
CONTACT AVEC LES YEUX..... RINCER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU,
ÉGALEMENT SOUS LES PAUPIÈRES, PENDANT AU MOINS 20
MINUTES. ENLEVER LES LENTILLES DE CONTACT.
INHALATION..... EN CAS D'ARRÊT OU DE DIFFICULTÉ RESPIRATOIRE, ADMINISTRER
LA RESPIRATION ASSISTÉE. UN SUPPLÉMENT D'OXYGÈNE PEUT
ÊTRE NÉCESSAIRE. EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE, DES PERSONNES
QUALIFIÉES DOIVENT IMMÉDIATEMENT ENTREPRENDRE LA
RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE. METTRE LA VICTIME À L'AIR
LIBRE.
INGESTION NE PAS FAIRE VOMIR. NE RIEN FAIRE AVALER À UNE PERSONNE QUI
EST INCONSCIENTE OU QUI A DES CONVULSIONS. OBTENIR
IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. SI LE VOMISSEMENT SE
PRODUIT SPONTANÉMENT, TENIR LA TÊTE DE LA VICTIME PLUS
BASSE QUE LES HANCHES POUR EMPÊCHER L'ASPIRATION DU

NOTES AU MÉDECIN LIQUIDE DANS LES POUMONS.
N.D.

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ SE REPORTER AU POINT D'ECLAIR.
 AGENTS D'EXTINCTION POUDRE EXTINGTRICE, EAU PULVÉRISÉE, CO2, MOUSSE OU
 MÉLANGE DE SABLE ET DE TERRE.
 POINT D'ÉCLAIR S.O.
 LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR
 VOLUME) N.D.
 LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR
 VOLUME) N.D.
 TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION N.D.
 MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE
 L'INCENDIE LES POMPIERS DEVRAIENT PORTER DES VÊTEMENTS COMPLETS DE
 PROTECTION, Y COMPRIS UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME.
 RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET
 D'EXPLOSION LE MONOXYDE DE CARBONE PEUT SE FORMER PAR COMBUSTION
 INCOMPLÈTE.
 PUISSANCE EXPLOSIVE N.D.
 SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE N.D.
 SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES
 ÉLECTROSTATIQUES N.D.
 PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX VOIR SECTION 10.

SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS
 ACCIDENTEL MESURES DE PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: PORTER UN
 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ. MESURES DE
 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES: EMPÊCHER DE PÉNÉTRER
 DANS LE SOL, LES FOSSÉS, LES ÉGOUTS, LES COURS D'EAU ET
 L'EAU SOUTERRAINE. CONSULTER LES AUTORITÉS LOCALES.
 PROCÉDÉS POUR NETTOYAGE: DÉVERSEMENT MINEUR:
 RÉCUPÉRER À L'AIDE D'UNE SUBSTANCE ABSORBANTE ET METTRE
 DANS DES CONTENANTS AU MOYEN D'UNE PELLE. DÉVERSEMENT
 MAJEUR: ÉVITER LA CONTAMINATION DES VOIES D'EAU. ENDIGUER
 PUIS POMPER DANS DES CONTENANTS APPROPRIÉS. NETTOYER CE
 QUI RESTE AVEC UNE MATIÈRE ABSORBANTE ET METTRE DANS UN
 CONTENANT DE RÉCUPÉRATION APPROPRIÉ; LAVER AVEC DE L'EAU.

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES DE MANUTENTION ET
 L'EQUIPEMENT UTILISER SEULEMENT DANS DES ZONES BIEN VENTILÉES. EVITER LE
 CONTACT AVEC LES YEUX. ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS
 ET/OU LES AÉROSOLS. UTILISER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
 INDIVIDUEL. LORS DE L'UTILISATION, NE PAS MANGER, BOIRE OU
 FUMER.
 D'ENTREPOSAGE GARDER LES RÉCIPIENTS BIEN FERMÉS DANS UN ENDROIT SEC,
 FRAIS ET BIEN VENTILÉ.

SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLES D'INGENIERIE UTILISER DES ENCEINTES FERMÉES, DES SYSTÈMES DE
 VENTILATION PAR ASPIRATION À LA SOURCE, OU D'AUTRES
 SYSTÈMES DE CONTRÔLE TECHNIQUES POUR GARDER LA
 QUANTITÉ DE PARTICULES AÉROPORTÉES EN-DESSOUS DU NIVEAU
 RECOMMANDÉ.
 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE
 PROTECTION DE LA PEAU GANTS EN NÉOPRÈNE. CAOUTCHOUC NITRILE. GANTS EN ALCOOL
 POLYVINYLIQUE (PVA). GANTS IMPERMÉABLES. CHEMISES À
 MANCHES LONGUES ET PANTALONS SANS OURLETS.
 PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE LUNETTES PROTECTRICES CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES; DE
 PLUS, PORTER UN ÉLÉMENT FACIAL, S'IL Y A RISQUE
 D'ÉCLABOUSSURES.
 PROTECTION RESPIRATOIRE SI L'EXPOSITION DÉPASSE LES LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE
 TRAVAIL, PORTER UN RESPIRATEUR APPROPRIÉ, APPROUVÉ PAR
 NIOSH. EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE, LORSQUE LA

MESURES D'HYGIENE CONCENTRATION DU PRODUIT EST INCONNUE, PORTER UN RESPIRATEUR À ADDUCTION D'AIR PUR, APPROUVÉ PAR NIOSH. FOURNIR DES DOUCHES DE SÉCURITÉ ET OCULAIRES À PROXIMITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL.

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE LIQUIDE
 APPARENCE & ODEUR..... COULEUR ROUGE – SCENT CERISE
 LIMITE DE DÉTECTION OLFACTIVE N.D.
 DENSITÉ..... N.D.
 TENSION DE VAPEUR (MMHG)..... N.D.
 DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1)..... N.D.
 TAUX D'ÉVAPORATION N.D.
 POINT D'ÉBULLITION 100°C
 POINT DE CONGÉLATION 0°C
 PH 10
 SOLUBILITÉ (% DE W/W) SOLUBLE.
 COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU N.D.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ STABLE DANS DES CONDITIONS NORMALES.
 CONDITIONS À ÉVITER N.D.
 INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER)..... OXYDANTS PUISSANTS (TELS QUE LE PEROXYDE D'HYDROGÈNE, LE BROME ET L'ACIDE CHROMIQUE). MÉTAUX RÉACTIFS (C'EST-À-DIRE, SODIUM, CALCIUM, ZINC ETC.). MATIÈRES RÉACTIONNELLES AUX COMPOSÉS HYDROXYLE. ALLIAGE DE CUIVRE ACIDES FORTS. OXYDANTS.
 PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION..... MONOXYDE DE CARBONE. DIOXYDE DE CARBONE (CO2). ALDÉHYDES. FRAGMENTS D'HYDROCARBURE INFLAMMABLES. ANHYDRIDE SULFUREUX OXYDES DE SOUFRE.
 POLYMÉRISATION DANGEREUSE NE SE PRODUIRA PAS

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

LIMITES D'EXPOSITION VOIR SECTION 3.
 POUVOIR IRRITANT VOIR SECTION 3.
 CL 50..... VOIR SECTION 3.
 DL 50..... VOIR SECTION 3.
 SENSIBILISATION AU PRODUIT..... VOIR SECTION 2.
 CANCÉROGÉNÉCITÉ NON INSCRIT.
 EFFETS SUR LA REPRODUCTION..... N.D.
 TÉRATOGENÉCITÉ..... N.D.
 MUTAGÉNÉCITÉ N.D.
 PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES N.D.
 TOXICITÉ CHRONIQUE..... N.D.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

INFORMATION ÉCOLOGIQUE N.D..

SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE S.O.
 CLASSIFICATION DE TMG..... NON REGLEMENTE.
 NUMERO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT..... S.O.
 GROUPE D'EMBALLAGE..... S.O.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION SIMDUT
CONFORMITÉ DU RPC

D2B.
CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSÉ COMFORMÉMENT AUX CRITÈRES DE
DANGER DU RÉGLEMENT SUR LES PRODUITS CONTRÔLÉS ET LA
FICHE SIGNALÉTIQUE CONTIENT TOUTES LES INFORMATIONS
EXIGÉES PAR LE RÉGLEMENT EN QUESTION.

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION

PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613)
- 744-8896
DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE
S.O. = SANS OBJET